

**2 janvier**

## Régularisation des immigrés au Maroc

**S**uite à l'initiative royale pour l'élaboration d'une nouvelle politique migratoire, la régularisation de la situation des immigrés au Maroc, y compris les subsahariens, a démarré le 2 janvier 2014. Elle concerne les étrangers conjoints de ressortissants marocains justifiant d'au moins 2 ans de vie commune, les étrangers conjoints d'autres étrangers en



résidence régulière au Maroc et justifiant d'au moins 4 ans de vie commune, les enfants issus des deux cas susvisés, les étrangers disposant de contrats de travail effectifs d'au moins 2 ans, les étrangers justifiant de 5 ans de résidence continue au Maroc, et des étrangers atteints de maladies graves et se trouvant sur le territoire national avant le 31 décembre 2013. Près de 40.000 migrants, principalement issus de l'Afrique subsaharienne, sont touchés par cette mesure. Dans le sillage la politique migratoire adoptée par la Maroc, une campagne nationale contre le racisme a été lancée le 21 mars 2014, par la Coordination pour la régularisation des sans-papiers "Papiers pour tous".